

DÉPARTEMENT
de la
Barente-Maritime
ARRONDISSEMENT
ROCHEFORT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 Janvier 1947

OBJET :
PERSONNEL
(classement)

L'an mil neuf cent quarante sept le trente-un du mois
d e Janvier, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. REGAZONI, Maire, en session } ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 26 Janvier 1947.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :
19

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Etaient présents : MM. REGAZONI Charles, Veyssiè-
re, Rochedereux, Dasseux, Julien, Mme Parizet
MM. Baudet, Prugnaud, Chazeau, Prot, Boulerne
Counil, Senelier, Savignac, Chollet, Conge
Grussenmeyer, Bouchet, Domecq.

Absents : MM. Melle Nikosky, M. Simon, Arrivé
Thomas, Couzinet, Grussenmeyer, Ollivier.
Piraudon

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. CONGE, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Mr le Maire expose ensuite au Conseil
diverses réclamations relatives au classement de cer-
tains employés municipaux.

Il rappelle que l'avancement se fait à l'an-
cienneté tous les 3 ans et que cette règle semble n'a-
voir pas été suivie dans tous les cas. Il propose donc
au Conseil qui l'accepte, le classement suivant

1/ Mr Geinguenaud, Concierge, titulaire depuis
1937, actuellement 6° classe sera promu à la 7° classe
au salaire de 45.000 frs à compter du 1er Janvier 1947

2/ M. Blanc, ouvrier d'entretien titulaire depuis
le 1er Juin 1947, actuellement 6° classe sera promu à 7

depuis 1924, actuellement 3^e Classe, sera promu à la première classe de son emploi au traitement brut de 54.000 f avec effet du 1^{er} Janvier 1947

4/ Mr Valois, auxiliaire temporaire depuis le 15 Octobre 1939 sera promu du 3^e échelon au 4^e au traitement brut de 43.000 frs avec effet du 1^{er} Janvier 1947.

5/ Enfin, pour répondre à une demande de Mr le Receveur Municipal et compléter la délibération du 20 Décembre 1946, le Conseil précise que les appareilleurs Meimain, Dubois, Rabaud et Garnier qui percevaient un salaire brut de 45.000 f par an sont classés, à compter du 1^{er} Janvier 1947 à la 1^{ère} classe de l'emploi au salaire brut de 54.000 frs par an.

helle,

pour le

Secrétaire

L. G. G. G.

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les empêchera de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Pour extrait conforme :